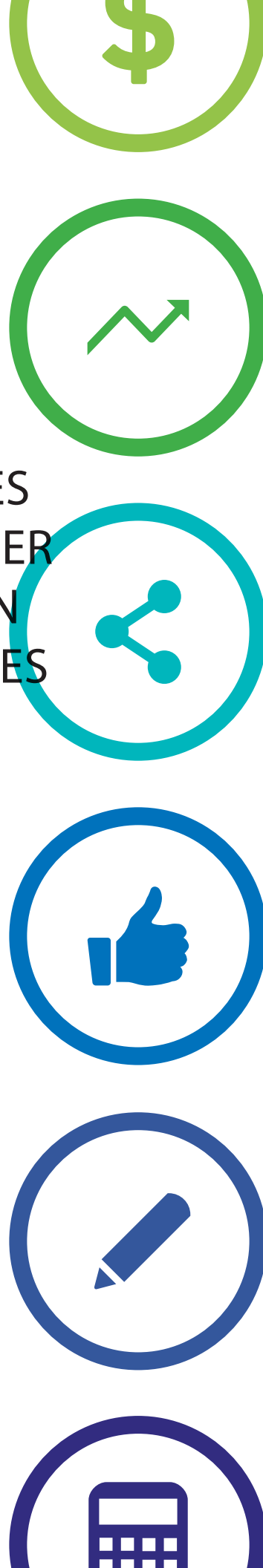

VERS UN RÔLE ACCRU DES ORGANISMES PUBLICS POUR ACCÉLÉRER LA COMMERCIALISATION DES INNOVATIONS VERTES DU QUÉBEC

AOÛT 2014



Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec rassemble l'ensemble des décideurs du secteur des technologies propres provenant des quatre coins du Québec, soit les entreprises innovantes, les centres de recherche et de développement et de transfert technologique, les grandes entreprises utilisatrices, les milieux financiers, les institutions d'enseignement et de formation, les centrales syndicales et les associations industrielles et regroupements en technologies propres. Écotech Québec vise la conception, le développement, l'adoption, la commercialisation et l'exportation de technologies propres d'ici.

Écotech Québec contribue à positionner le Québec comme pôle d'excellence des technologies propres en Amérique du Nord. Elle est un acteur incontournable dans le développement de cette industrie, reconnue comme un moteur de création de richesse et de prospérité. Elle participe à faire du Québec un endroit plus compétitif, plus vert, plus sain.

Écotech Québec, un organisme sans but lucratif, compte sur le soutien du secteur privé, des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que de la Communauté métropolitaine de Montréal.



Centre de commerce mondial
413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal, Québec H2Y 1N9
www.ecotechquebec.com

SOMMAIRE

RÉSUMÉ

p. 4

01 INTRODUCTION

p. 6

02 RÉSUMÉ DU RAPPORT DELOITTE (2013)

p. 8

2.1 LES BÉNÉFICES D'UN ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

p. 8

2.2 HUIT CATÉGORIES D'INITIATIVES POUR ACTIVER LES MARCHÉS PUBLICS

p. 10

03 LES RECOMMANDATIONS D'ÉCOTECH QUÉBEC

p. 19

3.1 RECOMMANDATIONS TOUCHANT AUX INITIATIVES LIÉES À LA DÉMONSTRATION DES TECHNOLOGIES

p. 22

3.2 RECOMMANDATIONS TOUCHANT AUX INITIATIVES LIÉES À L'ADJUDICATION DES CONTRATS PUBLICS

p. 24

04 RECOMMANDATIONS JURIDIQUES

p. 26

05 CONCLUSION

p. 27

ANNEXE

p. 28

RÉSUMÉ

La grappe québécoise des technologies propres regroupe près de 1000 organisations, dont environ 500 entreprises et plus de 200 regroupements de recherche publique. Entre 2000 et 2007, environ 750 brevets ayant trait à ce type de technologie ont également été accordés à des innovations québécoises.

L'expertise des entreprises d'ici s'avère très vaste et compte le traitement et la gestion de l'eau, la gestion et la valorisation des matières résiduelles, le traitement de l'air ambiant, la réduction des GES, le traitement des sols et l'efficacité énergétique. Le Québec possède en outre un environnement propice au développement du secteur des technologies propres grâce à la présence de nombreuses ressources naturelles, un fort leadership dans la lutte aux changements climatiques, des choix énergétiques judicieux, une R&D dynamique ainsi qu'une communauté active d'investisseurs. Ce terreau fertile, jumelé au noyau solide et croissant d'entreprises innovantes, pourrait faire du Québec un leader du secteur mondial des technologies propres.

En dépit de ces atouts, les entreprises québécoises du secteur ont besoin de bancs d'essai et de vitrines technologiques afin d'asseoir leur crédibilité et d'améliorer leur capacité de mise en marché, du prototypage à la commercialisation.

Détenant un pouvoir d'achat annuel de près de 30 milliards de dollars en biens et services divers, les marchés publics québécois représentent un levier formidable pour le développement

non seulement d'un environnement plus sain, mais aussi d'une industrie concurrentielle. Important donneur d'ouvrage, le gouvernement du Québec, ses organismes publics et parapublics ainsi que les municipalités peuvent mettre en place des pratiques d'achat et offrir des vitrines favorisant le secteur des technologies propres de même que l'atteinte d'objectifs économiques et environnementaux.

Dans cette optique, Écotech Québec a mandaté la firme Deloitte afin de recenser les meilleures pratiques internationales en matière de mise à profit des marchés publics en vue d'accélérer la commercialisation des technologies propres. Cet étalonnage a permis de repérer une vingtaine d'initiatives utilisées par les gouvernements partout dans le monde et dont il serait judicieux de s'inspirer.

Le présent rapport fait la synthèse des conclusions de l'étude Deloitte et priorise six initiatives adaptées au Québec en matière d'utilisation des marchés publics dans le but de stimuler le secteur des technologies propres.

Ces initiatives se divisent en deux familles. La première vise à remédier au manque de bancs d'essais et de vitrines pour tester et faire la démonstration des innovations d'ici, et ainsi contribuer à leur commercialisation. Elle comprend trois initiatives pouvant faire l'objet de plans d'action immédiats : **la création de bancs d'essai et de vitrines pour les technologies propres dans les organismes publics, la mise en place de quotas (%) réservés aux technologies propres pour les nouveaux investissements des organismes publics et l'instauration de lieux d'échange (places de marché) entre utilisateurs potentiels de ces technologies et leurs concepteurs québécois.**

La seconde famille d'initiatives vise l'intégration de meilleurs critères de performance dans les appels d'offres publics de manière à valoriser les technologies d'ici et l'atteinte des objectifs économiques et environnementaux du Québec. Les trois initiatives qui la composent suggèrent des solutions de rechange à la règle du plus bas soumissionnaire de même que des changements significatifs dans la façon de concevoir les appels d'offres. Ce sont : **la prise en compte du coût total de possession (CTP) dans le calcul des coûts liés à l'octroi d'un contrat public, l'instauration d'une prime liée au dépassement des normes environnementales minimales dans le pointage des appels d'offres et le recours plus généralisé aux contrats de performance.**

Ainsi, l'activation des recommandations d'Écotech Québec accélérerait le virage du Québec vers une économie verte. Elle profiterait directement à de nombreuses entreprises québécoises innovantes, stimulerait un secteur très prometteur et créerait des emplois de grande qualité. Elle soutiendrait également l'atteinte des objectifs économiques et environnementaux du Québec, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de réduction de la consommation de pétrole. Par ailleurs, ces initiatives pourraient être mises en œuvre à travers une utilisation de programmes et de budgets existants¹. De plus, elle offre des pistes pertinentes à la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

¹ Voir, par exemple, le Programme d'appui à l'innovation (volet 2) – Soutien à l'innovation technologique dans les entreprises. Ce programme pourrait ainsi appuyer les initiatives proposées par Écotech Québec en matière d'utilisation des marchés publics dans le but de favoriser la mise à l'essai de technologies propres.

LES RECOMMANDATIONS D'ÉCOTECH QUÉBEC

RECOMMANDATIONS LIÉES À LA DÉMONSTRATION DES TECHNOLOGIES : CRÉER DES BANCS D'ESSAI ET DES VITRINES DE DÉMONSTRATION POUR LES TECHNOLOGIES PROPRES QUÉBÉCOISES ET SENSIBILISER LES ACQUÉREURS POTENTIELS DE L'EXISTENCE DE CES DERNIÈRES.

1



Amener les organismes publics et parapublics à devenir des bancs d'essai et des vitrines technologiques pour les technologies propres.

→ En ajoutant, à cet effet, un nouveau critère dans les obligations du plan de développement durable des organismes publics et parapublics (implication à la mise à l'essai).

2



Augmenter les investissements des organismes publics et parapublics dédiés à la mise en valeur des technologies propres.

→ En adoptant une modification législative qui proposerait de réserver une somme à la mise en valeur des technologies propres pour chaque nouvel investissement des organismes publics et parapublics (allocation consacrée à la mise en valeur lors de nouveaux investissements).

3



Faciliter le maillage entre les acheteurs publics et les fournisseurs de technologies propres afin de faire découvrir l'éventail québécois des solutions technologiques.

→ En instaurant un programme de maillage INNO+ Marchés publics (place de marché).

4



Mettre de l'avant, lorsqu'applicable, la notion de coût total de possession (CTP) afin de mieux refléter les coûts afférents, d'entretien et de suivi des biens et services dans l'adjudication des contrats publics.

→ En mettant sur pied un comité interdisciplinaire pour étudier la question, en s'inspirant des meilleurs exemples (coût total de possession).

5



S'assurer que les appels d'offres des organismes publics et parapublics prévoient des pratiques d'acquisition écoresponsables à partir de l'année financière 2014-2015, démontrant ainsi l'exemplarité de l'État.

→ En accordant une prime supplémentaire dans l'analyse des soumissions, en prenant en considération les trois piliers du développement durable dans l'octroi de la marge préférentielle (prime pour les fournisseurs qui surpassent les exigences environnementales minimales).

6



Promouvoir, auprès des acheteurs des secteurs public et parapublic, l'utilisation d'appels d'offres axés sur la performance.

→ En fixant les objectifs à atteindre pour les fournisseurs de biens et services publics en mettant l'accent sur la finalité et non sur les moyens (appels d'offres axés sur la performance).

RECOMMANDATIONS LIÉES À L'ADJUDICATION DES CONTRATS PUBLICS : INTÉGRER DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ALLANT AU-DELÀ DU CRITÈRE DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE DANS LES APPELS D'OFFRES PUBLICS AFIN DE FAVORISER LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC.

01-INTRODUCTION

Le secteur des technologies propres est l'un des piliers fondamentaux de l'économie verte, répondant au défi que présente la réduction des émissions de GES, de même qu'aux multiples atteintes à l'environnement. Avec des revenus mondiaux prévus de 400 milliards de dollars US d'ici 2016, il s'agit également d'un secteur en forte expansion, générateur d'emplois et de croissance économique².

Le Québec tire remarquablement son épingle du jeu avec près de 1000 organisations œuvrant dans les technologies propres, dont environ 500 entreprises et plus de 200 regroupements de recherche publique. Entre 2000 et 2007, quelque 750 brevets ayant trait à ce type de technologie ont été accordés à des innovations québécoises³. L'expertise de la grappe québécoise des technologies propres est très vaste : traitement et gestion de l'eau, gestion et valorisation des matières résiduelles, traitement de l'air ambiant, réduction des GES, traitement des sols et efficacité énergétique. Le Québec possède en outre un environnement propice au développement de ce type d'expertise grâce à la présence de nombreuses ressources naturelles, un fort leadership dans la lutte aux changements climatiques, des choix énergétiques judicieux, une R&D dynamique, ainsi qu'une communauté active d'investisseurs. Ce terreau fertile, jumelé au noyau solide et croissant d'entreprises innovantes, pourrait faire du Québec un leader du secteur mondial des technologies propres.

Cela dit, les entreprises québécoises de cette filière novatrice font encore face à plusieurs enjeux, notamment au chapitre de la commercialisation, de la mise en valeur et du peu de place attribuée à la performance économique et environnementale dans l'attribution des contrats publics.

Les technologies propres permettent de diminuer l'utilisation des matières premières et des matériaux, de réduire la consommation d'énergie ou de produire de l'énergie propre et/ou renouvelable, de récupérer des sous-produits utiles, de réduire les émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES), de restreindre les problèmes d'élimination des matières résiduelles, ou de diminuer les impacts sur l'environnement. En bref, ce sont des innovations qui contribuent à verdir l'économie et à soutenir la prospérité du Québec.

En publiant une première étude Deloitte en avril 2012⁴, Écotech Québec a sensibilisé les décideurs publics et la communauté d'affaires à l'importance des marchés publics pour accélérer le développement et le déploiement des technologies propres au Québec. En effet, la taille du marché public québécois atteignait pas moins de 28,7 milliards \$ en 2009⁵. Le gouvernement du Québec, ses organismes publics et parapublics ainsi que les municipalités sont donc d'importants donneurs d'ouvrage et peuvent soutenir les entreprises des technologies propres en servant de lieux de démonstration ou en adoptant de meilleures pratiques d'achat sur le plan économique et environnemental.

² ÉCOTECH QUÉBEC (2013). « Technologies propres », en ligne, <http://www.ecotechquebec.com/technologiespropres/technologies-propres-1/>, page consultée le 16 janvier 2014.

³ LESSER, Shawn (2012). « Top Ten Reasons Quebec Could Become a True Cleantech Leader », *Cleantechies blog*, en ligne, <http://www.ecotechquebec.com/documents/files/blog-cleantechies-com-top-ten-reasons-quebec-could-become-a-true-cleantech-leader.pdf>, page consultée le 16 janvier 2014.

⁴ ÉCOTECH QUÉBEC (2012). *Recensement des grandes catégories d'outils d'activation des marchés publics*. Extraits d'une étude réalisée par Deloitte. En ligne, http://www.ecotechquebec.com/documents/files/Etudes_memoires/marches-publics-rapport-synthese-mai2012.pdf

⁵ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) (2010). *Marchés publics : Comment traiter avec les gouvernements provinciaux et fédéraux*.

Les marchés publics peuvent avoir un impact significatif sur le développement des entreprises

- > En permettant aux PME d'atteindre une taille critique**
- > En faisant une place aux projets de démonstration et de prototypage**
- > En contribuant à la capacité d'internationalisation des entreprises**
- > En étant un accélérateur de l'adoption de certaines technologies bénéfiques sur le plan environnemental**

Plusieurs gouvernements de partout dans le monde ont déjà mis en place différentes initiatives en vue de créer un environnement plus vert, tout en développant une industrie nationale dynamique dans le secteur des technologies propres. À cet égard, Écotech Québec a de nouveau mandaté Deloitte (2013) afin d'approfondir certaines catégories d'outils d'activation des marchés publics mentionnés dans la première étude et de recenser des initiatives qui s'y rattachent. Sur la base de critères ciblés, Écotech Québec a priorisé six initiatives dont la mise en œuvre pourrait profiter aux entreprises québécoises des technologies propres. Elles sont regroupées en deux familles : (A) celles qui visent à mettre à contribution les organismes publics en tant que lieux de démonstration technologique et (B) celles qui visent l'introduction d'objectifs de performance économique et environnementale dans l'adjudication des contrats publics.

La mise en place de ces initiatives pourrait profiter à de nombreuses entreprises québécoises innovantes (voir exemples de cas possibles à l'annexe 1), tout en stimulant un secteur très prometteur et en aidant le gouvernement québécois à atteindre ses objectifs environnementaux et économiques. Ces initiatives sont présentées plus en détail à la section II.

Le présent sommaire résume d'abord les conclusions de l'étude de la firme Deloitte « *Outils d'activation des marchés publics – Phase 2* » (août 2013) et présente les principales caractéristiques des outils d'activation utilisés dans le monde afin de dynamiser le secteur des technologies propres. Il présente ensuite les initiatives priorisées par Écotech Québec, ainsi que des recommandations concrètes liées à leur mise en œuvre. Finalement, il aborde brièvement l'aspect juridique de ces recommandations quant à la possibilité de favoriser les entreprises locales par l'entremise des marchés publics dans les limites des plus récents accords commerciaux auxquels le Québec est aujourd'hui lié.

02-RÉSUMÉ DU RAPPORT DELOITTE (2013)

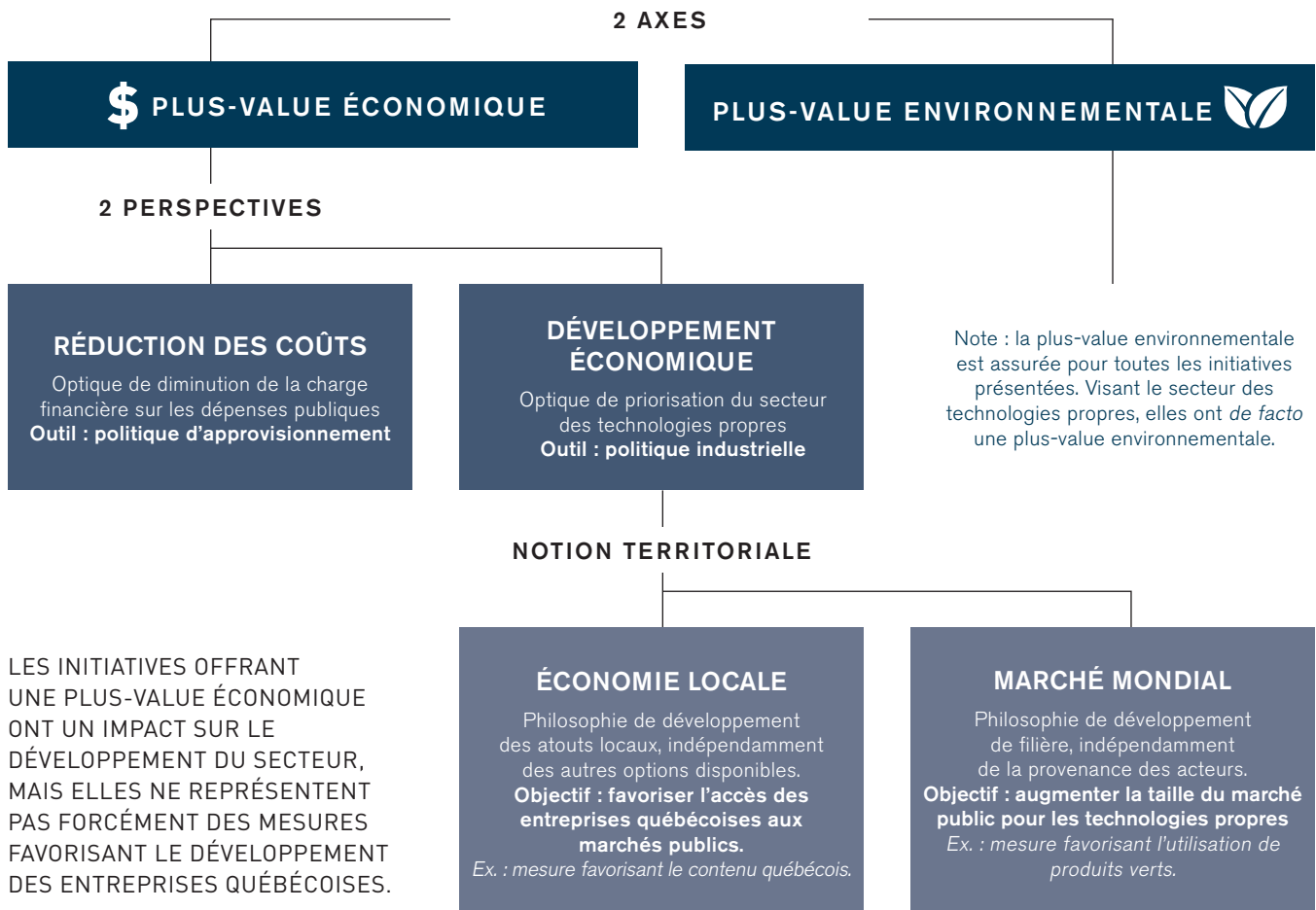
Écotech Québec a mandaté Deloitte (2013)⁶ afin d'étudier les enjeux de marché s'imposant au secteur des technologies propres et de recenser les pratiques internationales en matière d'activation des marchés publics pouvant soutenir les entreprises innovantes. Il en ressort huit catégories, couvrant une vingtaine d'initiatives

pouvant améliorer le développement, la commercialisation et la compétitivité de différents types de technologies propres. Chacune des initiatives comporte des enjeux de mise en œuvre et entraîne des gains économiques et environnementaux diversifiés. C'est à la lumière de ces caractéristiques qu'il convient de déterminer l'opportunité de leur implantation au Québec.

2.1 LES BÉNÉFICES D'UN ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

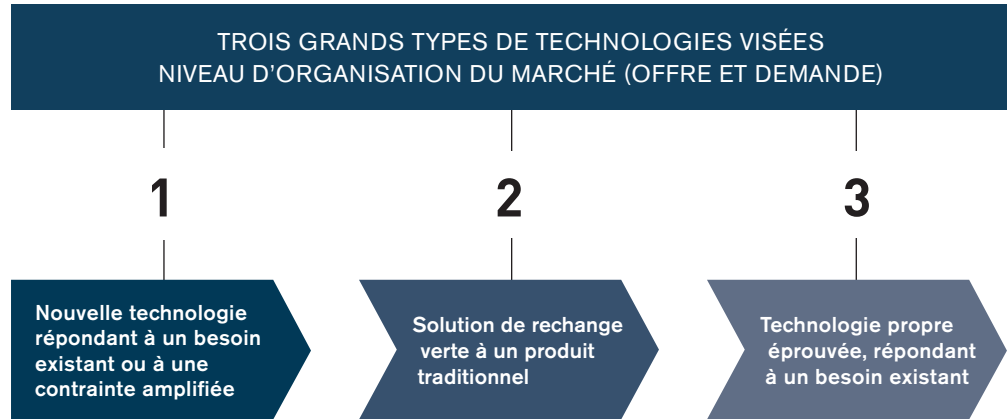
Les dépenses annuelles de plusieurs milliards de dollars des ministères et des organismes publics (incluant le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux), des organismes municipaux ainsi que des sociétés d'État représentent des occasions majeures pour le développement des entreprises de technologies propres.

Les initiatives proposées dans l'étude Deloitte (2013) répondent à la fois à des objectifs environnementaux et économiques. D'une part, une plus-value environnementale peut être générée lorsque des acheteurs publics favorisent des mesures qui les aideront à atteindre leurs objectifs environnementaux tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). D'autre part, une plus-value économique peut également se matérialiser soit par une réduction des coûts liés aux dépenses publiques ou par le développement économique. Ce dernier volet bénéficie soit aux entreprises locales ou au marché mondial des technologies propres. ▼



⁶ DELOITTE (2013). Outils d'activation des marchés publics – Phase 2, Rapport final réalisé pour le compte d'Écotech Québec, août 2013.

Afin de maximiser l'impact des mesures proposées, l'étude couvre un spectre étendu d'innovations : les nouvelles technologies, les solutions de rechange vertes à un produit traditionnel ainsi que les technologies propres déjà éprouvées qui répondent à un besoin existant. De plus, pour chaque initiative recensée, les principaux enjeux sont définis, de même que les effets souhaités tant pour les développeurs que les acheteurs. ▼



<p>PRINCIPAUX ENJEUX DE MARCHÉS POUR LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES (BARRIÈRES À L'ENTRÉE, CONCURRENCE, ENJEUX D'AFFAIRES, ETC.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Difficulté de commercialisation. › Démonstration de faisabilité. › Besoin de lieux de démonstration. › Souvent des PME avec peu de moyens financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> › Concurrence forte des produits traditionnels. › Produit parfois plus cher à l'achat que le produit traditionnel. › Démonstration de faisabilité encore à faire. 	<ul style="list-style-type: none"> › Concurrence mondiale, souvent dominée par des multinationales. › Manque de crédibilité des PME québécoises. › Produits québécois parfois désavantagés par rapport à la concurrence.
<p>EFFETS SOUHAITÉS SUR LES ENTREPRISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Démonstration, vitrine technologique. › Importance du premier client. › Règles d'approvisionnement classiques défavorables aux innovations radicales. 	<ul style="list-style-type: none"> › Prise en compte des aspects verts du produit dans la décision d'achat (au-delà de la notion de prix). 	<ul style="list-style-type: none"> › Critère du plus bas soumissionnaire peut être négatif pour les PME québécoises (difficulté de faire valoir la qualité du produit).
<p>EFFETS SOUHAITÉS POUR LES ACHETEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Contribution à l'innovation des entreprises québécoises. 	<ul style="list-style-type: none"> › Optimisation de l'approvisionnement. › Utilisation du levier approvisionnement dans la poursuite de cibles de réduction des GES. 	<ul style="list-style-type: none"> › Optimisation de l'approvisionnement (le meilleur produit au meilleur prix, en considérant des critères élargis).

2.2 HUIT CATÉGORIES D'INITIATIVES POUR ACTIVER LES MARCHÉS PUBLICS

L'utilisation des marchés publics à des fins de développement des filières technologiques, notamment en matière de technologies propres, s'avère largement répandue à l'échelle mondiale. L'étalonnage international des meilleures pratiques d'activation des marchés publics en soutien aux technologies propres a permis à Deloitte de recenser huit grandes catégories déjà en application chez plusieurs partenaires commerciaux du Québec. Un total de 24 initiatives, susceptibles de stimuler le secteur des technologies propres et le verdissement des économies locales, regroupées en huit catégories, ont ainsi été répertoriées. ▼

CATÉGORIES

INITIATIVES

1

**SOLUTIONS DE RECHANGE
AU CRITÈRE DU PLUS BAS
SOUSMISSIONNAIRE**

- Coût du cycle de vie et coût total de possession
- Analyse coût-bénéfice
- Analyse MEAT
- Appel d'offre axé sur la performance

2

**NORMES ET STANDARDS
ENVIRONNEMENTAUX DANS
L'ADJUDICATION DES CONTRATS**

- Critères minimaux d'acceptation
- Prise en compte de critères environnementaux dans la pondération
- Prime pour les fournisseurs qui surpassent les exigences minimales

3

**QUOTAS D'ACHATS POUR LES
PRODUITS ÉCOLOGIQUES ET
LES TECHNOLOGIES PROPRES**

- Minimum de contenu québécois
- Allocation consacrée à la mise en valeur lors de nouveaux investissements
- Quotas de produits verts pour certaines catégories de produits

4

PRÉQUALIFICATION

- Certification et labellisation
- Recensement de produits/services
- Préqualification de fournisseurs verts

5

**RÉSOLUTION
D'UN PROBLÈME /ENJEU**

- Initiative visant la résolution d'une problématique par le biais de l'innovation (demande)
- Initiative visant à soutenir les idées innovantes (offre)
- Stimulation contractuelle de l'innovation
- Concours anonyme

6

**FACILITATION DE L'ACCÈS
DES PME AUX MARCHÉS PUBLICS**

- Soutien aux regroupements de PME
- Processus et format des appels d'offres

7

ARRIMAGE

- Place de marché
- Formation des élus et hauts fonctionnaires
- Club d'achats verts

8

VITRINE DES INNOVATIONS

- Implication dans la mise à l'essai

1

CATÉGORIE 1 SOLUTIONS DE RECHANGE AU CRITÈRE DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE

Dans le but de verdir leur économie, plusieurs gouvernements ont adopté une gamme de mesures qui vont au-delà du seul critère du plus bas soumissionnaire. Ces critères élargis peuvent être économiques et tenir compte des coûts d'acquisition et d'exploitation d'un produit ou d'un service par l'entremise, notamment, d'une analyse de leur coût total de possession (CTP). Ils peuvent également impliquer un calcul intégral des coûts et externalités (environnementales) associés à la conception, à l'utilisation, au démantèlement ou à la propriété suivante d'une acquisition (coût du cycle de vie – CCV).

Cette catégorie favorise la modification du prix initial d'un bien ou service faisant l'objet d'un appel d'offres en y ajoutant les coûts réels et/ou ceux des externalités environnementales tout au long de son cycle de vie. Elle peut également impliquer la modification du pointage des appels d'offres afin d'inclure d'autres facteurs que simplement le prix.

Cette façon de faire est particulièrement adaptée pour les travaux de longue durée, ainsi que les biens et services durables (ex. équipement, flotte de véhicules et fournisseur d'énergie). Elle suscite également beaucoup d'intérêt puisqu'elle permet de maximiser l'impact économique par la réduction des coûts totaux et, plus ou moins directement, de favoriser la réduction de l'impact environnemental en lui attribuant une valeur pécuniaire⁷.

DESCRIPTION DES INITIATIVES-CLÉS

1 – Coût du cycle de vie (CCV) et coût total de possession

Le coût du cycle de vie inclut les coûts en amont (de conception, de fabrication, de propriété précédente) et en aval (propriété suivante, démantèlement). Ce coût est une mesure intégrale et qui peut être davantage qu'économique (environnementale) alors que le coût total de possession est une mesure plus restreinte et est uniquement économique car elle détermine la valeur d'un investissement en prenant en compte le coût d'acquisition et les coûts d'exploitation.

Exemple

La législation européenne prévoit une directive pour l'acquisition d'une flotte de véhicules de transport routier qui inclut l'analyse des incidences énergétiques et environnementales liées à l'utilisation de ces véhicules.

Le ministère des Finances et de l'Économie du Québec a instauré un projet pilote de certification de l'empreinte carbone pour encadrer la démarche avec la participation d'une dizaine d'entreprises.

2 – Analyse coût-bénéfice

Ce calcul permet de donner une valeur à des externalités positives/négatives de l'utilisation du produit/service.

Exemple

La directive européenne sur l'acquisition de véhicules de transport routier inclut également une méthode de calcul pour tenir compte des externalités, en donnant une valeur pécuniaire aux émissions (dioxyde de carbone, oxyde d'azote, méthane, etc.). Ces coûts sont ajoutés aux coûts d'acquisition, d'entretien et d'exploitation.

3 – Méthode MEAT (Most Economically Advantageous Tender)

Cette méthode d'évaluation prend en considération l'analyse du cycle de vie, mais d'une manière plus globale en incluant des éléments liés à la fiabilité (temps d'arrêt prévus, intensité de la maintenance et des réparations) et à la capacité de livraison dans les délais impartis, par exemple.

Exemple

La Ville de Dunkerque a mis en place une politique d'approvisionnement basée sur l'offre la plus avantageuse économiquement pour le matériel informatique, en prenant en compte notamment la performance énergétique, l'écoconception et l'utilisation de matières dangereuses.

4 – Appel d'offres axé sur la performance

Ce type d'entente entre un acheteur public et un fournisseur établit les résultats à atteindre et cristallise les objectifs de manière contractuelle.

Exemple

Un groupe de communautés en Autriche s'est réuni pour négocier un contrat de performance énergétique pour 21 bâtiments présentant des possibilités de réduction énergétique. Les économies réalisées grâce à cette entente sont de 14 à 44 %, selon les caractéristiques des bâtiments.

⁷ DELOITTE (2013). *Outils d'activation des marchés publics – Phase 2*, Rapport final réalisé pour le compte d'Écotech Québec, août 2013, p. 15.

2

CATÉGORIE 2 NORMES ET STANDARDS ENVIRONNEMENTAUX DANS L'ADJUDICATION DES CONTRATS

La prise en compte de normes et standards environnementaux dans l'adjudication des contrats est un outil puissant pour favoriser l'atteinte d'objectifs qui s'inscrivent dans le verdissement d'une économie. Un fournisseur qui ne respecterait pas ces prérequis pourrait être éliminé du processus d'attribution de contrats. À l'inverse, un fournisseur démontrant une performance environnementale élevée pourrait obtenir une prime additionnelle dans l'allocation des points de l'appel d'offres.

Cette approche permet de récompenser des comportements environnementaux qui répondent à des objectifs gouvernementaux, tout en tenant compte de manière globale du coût et de la qualité des offres. Même si elle est parfois utilisée dans les appels d'offres publics au Québec, son utilisation pourrait être généralisée.

DESCRIPTION DES INITIATIVES-CLÉS

1 – Critères minimaux d'acceptation

L'appel d'offres spécifie des critères minimaux auxquels le soumissionnaire doit souscrire; celui-ci doit alors démontrer qu'il est admissible à soumissionner et qu'il remplit les spécifications techniques minimales.

Exemple

En Estonie, les appels d'offres relatifs à l'approvisionnement en produits et services de nettoyage incluent des spécificités techniques minimales en matière d'environnement, sans quoi la candidature est rejetée (services de nettoyage, sacs biodégradables, papier fait de matière recyclée, etc.).

2 – Prise en compte de critères environnementaux minimaux dans la pondération

Le barème de points accordés aux différentes soumissions est pondéré de manière à favoriser certains critères prioritaires.

Exemple

En Toscane, l'Agence de protection de l'environnement a utilisé une pondération spéciale (40 % coût, 60 % qualité) pour choisir un fournisseur de services de nettoyage qui soit le plus respectueux de l'environnement possible. L'aspect « qualité » incluait des critères spécifiques liés à la performance verte.

3 – Prime pour les fournisseurs qui surpassent les exigences minimales

Cette mesure accorde une prime supplémentaire aux fournisseurs qui surpassent les exigences minimales. Le soumissionnaire qui répond à ces critères se verra donc accorder des points supplémentaires à son résultat final.

Exemple

Au Québec, la Loi sur le développement durable permet aux organisations publiques et parapubliques d'octroyer une prime de 10 % à un soumissionnaire répondant à une série de critères de développement durable, par rapport au plus bas soumissionnaire.

3

CATÉGORIE 3 QUOTAS D'ACHATS POUR LES PRODUITS ÉCOLOGIQUES ET LES TECHNOLOGIES PROPRES

Le gouvernement et les organismes publics peuvent également être incités à faire une place aux produits et services écologiques, de même qu'aux technologies propres, par le biais de quotas d'achats. Ces quotas peuvent s'appliquer à des cibles de volume (nombre d'unités ou de pourcentage), de contenu (pourcentage de contenu) ou de flux (énergie).

Cette catégorie incite le gouvernement à investir un montant minimal dans des produits et services en lien avec des objectifs environnementaux précis. Il s'agit ainsi d'une manière d'encourager la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'exigences liées au développement durable et à l'environnement dans les appels d'offres.

DESCRIPTION DES INITIATIVES-CLÉS

1 – Minimum de contenu québécois en lien avec le secteur des technologies propres

L'acheteur impose qu'un produit/service réponde à un pourcentage minimal de contenu québécois, selon des méthodes de calcul établies.

Exemple

La Politique des retombées industrielles et régionales (PRIR) oblige les entreprises à démontrer qu'elles génèrent des retombées économiques au Canada de la même valeur que celle du contrat. Hydro-Québec Distribution s'engage à développer l'énergie éolienne par un processus d'appel d'offres, dans lequel les entreprises doivent démontrer qu'elles remplissent des exigences de contenu québécois et régional (30 %).

2 – Allocation lors de nouveaux investissements

L'acheteur impose que pour chaque nouvel investissement, un certain pourcentage soit réservé pour le développement ou l'utilisation de technologies propres.

Exemple

En Alberta, deux ministères fédéraux ont mis de l'avant un projet pilote visant à combler 100 % des besoins en électricité des bâtiments produits à partir de sources renouvelables.

3 – Quotas de produits verts pour certaines catégories de produits

Les quotas de produits verts peuvent s'appliquer au volume, au contenu ou au flux d'un produit/projet et visent à atteindre une cible minimale.

Exemple

La Commission européenne envisage de soumettre les États membres à l'obligation de s'assurer que les organismes publics et les opérateurs indépendants attribuent un quota de 25 % du total de leurs acquisitions annuelles de transport en véhicules propres.

4

CATÉGORIE 4 PRÉQUALIFICATION

Afin de participer à un appel d'offres, un fournisseur peut devoir au préalable obtenir une certification ou une labellisation particulière. Les acheteurs s'approvisionnent alors parmi un bassin de fournisseurs préqualifiés minimisant ainsi le niveau d'effort des donneurs d'ordre. Cette mesure enclenche généralement un effet d'entraînement en incitant les entreprises à obtenir des qualifications environnementales déjà établies.

En exigeant une préqualification, le gouvernement lance un message sans équivoque sur ses intentions d'achats à caractère environnemental.

DESCRIPTION DES INITIATIVES-CLÉS

1 – Certification et labellisation

L'appel d'offres spécifie des critères de qualification minimaux qui exigent une certification ou labellisation particulière (interne ou externe); le fournisseur doit alors démontrer qu'il est certifié.

Exemple

L'Union européenne a créé en 1992 un label écologique européen pour encourager la mise en marché de produits plus respectueux de l'environnement. Les marchés publics hongrois ont intégré des critères d'approvisionnement pour le papier qui doit être certifié par un label reconnu.

2 – Recensement des produits/services

L'acheteur crée ou a accès à un catalogue recensant les fournisseurs, produits et services répondant à des exigences environnementales minimales.

Exemple

La ville de Sao Paulo, au Brésil, a passé en revue les 7 500 articles les plus souvent commandés par les administrations publiques, et a accordé son label socioenvironnemental à 652 produits qui répondaient aux critères minimaux. Ces produits privilégiés permettent aux acheteurs d'identifier facilement et de se procurer des produits plus verts.

3 –Préqualification des fournisseurs verts

L'acheteur possède une banque de fournisseurs qui ont démontré qu'ils agissent selon des critères établis par le gouvernement. Ce faisant, ils se préqualifient à des appels d'offres.

Exemple

Au Brésil, les fournisseurs de bois doivent faire partie du registre du bois d'œuvre (*Camadeira*). Ce registre confirme que les fournisseurs utilisent du bois d'œuvre légal et peuvent donc se qualifier aux appels d'offres publics. Aux États-Unis, un décret requiert que toutes les agences fédérales se procurent seulement des produits enregistrés sous le programme EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment Tool).

5

CATÉGORIE 5 RÉSOLUTION D'UN PROBLÈME/ENJEU

L'adjudication basée sur la capacité de résoudre un problème ou de résoudre un enjeu permet au gouvernement d'utiliser son pouvoir d'achat important pour stimuler une innovation environnementale. Les entreprises doivent donc élaborer une solution à un problème auquel les produits et services existants ne répondent que peu ou pas du tout.

Dans un rôle plus actif, le gouvernement peut aussi assurer la collaboration entre les différentes parties prenantes pour développer des solutions innovantes. Cette approche holistique permet de mettre en commun les expertises, idées et compétences d'une pluralité de détenteurs d'expertise.

DESCRIPTION DES INITIATIVES-CLÉS

1 – Initiative visant la résolution d'une problématique par le biais de l'innovation (demande)

Dans ce type d'initiative, l'acheteur public émet un concours dans lequel il énonce une problématique ou un enjeu pour lequel il recherche une solution dont il ne connaît pas l'issue / l'existence (demande). Il fournira des fonds aux soumissions les plus prometteuses afin de développer, dans une première phase, la démonstration de faisabilité et, dans un deuxième temps, permettre la commercialisation de l'idée pour les concepts ayant réussi la première phase.

Exemple

La municipalité de Sechelt, en Colombie-Britannique, a effectué un appel de déclarations d'intérêt afin de renouveler son parc d'usines de traitement des eaux usées. L'appel à projets comportait à la fois des exigences techniques de base, mais surtout des critères d'évaluation ouverts, axés sur la recherche d'un résultat particulier (ex. technologie inodore), et était pondéré de manière à prendre en compte des éléments liés à l'innovation.

2 – Initiative visant à soutenir les idées innovantes (offre)

Dans ce type d'initiative, l'acheteur public cherche à mettre en valeur les idées innovantes (offre) en effectuant par la suite un arrimage avec le partenaire public le plus susceptible d'être intéressé par l'innovation proposée. Cette mesure vise à créer une offre initiale pour une technologie innovante, à agir en tant que vitrine pour l'entreprise et à aider celle-ci à la commercialisation, notamment en prouvant la démonstration de faisabilité.

Exemple

L'objectif premier du Programme canadien pour la commercialisation des innovations (PCCI) est d'aider les PME du Canada à précommercialiser leurs technologies. Pour ce faire, le gouvernement achètera et mettra à l'essai par certains de ses ministères des innovations avant leur commercialisation. L'objectif de ce projet est de se rapprocher le plus possible d'une vente traditionnelle. Le PCCI évalue et sélectionne certains projets et, par la suite, tout est mis en place afin que les deux parties impliquées interagissent comme un client/fournisseur habituel. Les meilleures initiatives proposées seront sélectionnées, puis parrainées par une agence gouvernementale qui se rapproche le plus de l'innovation proposée, au moyen d'une relation contractuelle.

3 – Stimulation contractuelle de l'innovation

La stimulation contractuelle de l'innovation implique que le donneur d'ordre exige, au moyen d'une clause dans le contrat avec le fournisseur, des améliorations innovantes pendant la durée du contrat. Ce type d'initiative oblige donc de manière contractuelle le fournisseur à trouver des moyens d'améliorer son produit/technologie; les intentions de cette clause doivent cependant être clairement établies lors du processus d'appel d'offres.

Exemple

En Irlande, l'agence de la santé (HSE) a commandé de nouvelles poubelles plus sécuritaires avec, comme exigence innovante additionnelle, l'engagement de trouver une solution au bruit lorsque celles-ci se referment. Le soumissionnaire gagnant s'engage de manière contractuelle à respecter cette amélioration, tout en remplissant les autres critères.

4 – Concours anonyme

La conception du design et de l'architecture de certains grands projets publics est parfois déterminée par le biais de concours par lesquels le public est invité à soumettre ses idées de manière anonyme sur des objectifs précis. Des concours de la sorte pourraient être appliqués pour des projets mettant en valeur des solutions ou idées propres (ex. proposer un système qui permet de réduire les dépenses en éclairage).

Exemple

À Montréal, le Partenariat du Quartier des spectacles tient le concours Luminothérapie : concours multidisciplinaire de mise en valeur et d'animation des espaces publics du Quartier des spectacles. Le concours se fait d'abord de manière anonyme, puis les finalistes sont invités à présenter leurs projets. La ville récompense les finalistes, mais surtout, octroie un budget pour la réalisation du projet gagnant.

6

CATÉGORIE 6 FACILITATION DE L'ACCÈS DES PME AUX MARCHÉS PUBLICS

En facilitant l'accès des PME aux marchés publics, cette catégorie d'initiatives répond directement aux difficultés des plus petites entreprises à faire face aux contraintes administratives et liées au marché des appels d'offres publics (complexité, formalités administratives, inflexibilité des requêtes, accent sur le coût plutôt que sur les particularités du produit, masse critique insuffisante).

En allégeant les conditions et les exigences administratives pour les PME, l'acheteur public désire ainsi s'assurer de l'égalité d'accès aux marchés publics pour tous. Les soumissions refusées le sont alors sur la base de critères techniques plutôt que d'exigences administratives non respectées. Le gouvernement peut également fournir un soutien ou une aide de coordination aux regroupements de PME innovantes afin qu'elles développent la masse critique nécessaire aux soumissions pour les appels d'offres publics.

DESCRIPTION DES INITIATIVES-CLÉS

1 – Soutien aux regroupements de PME

Des entreprises joignent leurs forces en formant un réseau ou une association pour fédérer leurs ressources et ainsi créer un effet de masse critique. Sans pouvoir privilégier des PME en particulier dans les appels d'offres, le gouvernement peut alors fournir un soutien au regroupement d'entreprises.

Exemple

L'initiative ProECO², un regroupement d'une quarantaine de PME alsaciennes, permet aux membres de mettre en commun ressources, références et bonnes pratiques afin de créer la masse critique nécessaire pour répondre aux appels d'offres publics. Le gouvernement fournit un coordonnateur qui anime le regroupement.

2 – Processus et format des appels d'offres

Le processus et le format des appels d'offres doivent être conduits avec des critères de qualification appropriés qui ne découragent pas les jeunes entreprises d'y participer. Cela peut impliquer une plus grande utilisation de méthodes telles que la scission d'appel d'offres, l'inclusion de la possibilité d'avoir recours à des sous-traitants ou de formuler des offres conjointes.

Exemple

Dans le cadre des appels d'offres en Irlande, il est pratique courante de diviser les parties spécialisées dans des appels d'offres séparés. Cette division favorise la collaboration entre les grandes entreprises (qui remportent souvent l'appel d'offres central) et les plus petites (qui peuvent plus facilement remporter les appels d'offres spécialisés).

7

CATÉGORIE 7 ARRIMAGE ENTRE L'OFFRE D'INNOVATIONS ET LES DONNEURS D'ORDRE GOUVERNEMENTAUX

La catégorie d'initiatives « Arrimage » vise à répondre à un manque de fluidité d'information dans le marché. Dans une optique d'arrimage, le gouvernement encourage la diffusion des innovations au sein de l'appareil public, en soutenant, par exemple, des plateformes d'intégration entre l'offre et la demande, en offrant des formations spécifiques ou encore en diffusant les meilleures pratiques.

DESCRIPTION DES INITIATIVES-CLÉS

1 – Place de marché

Le rôle de la place de marché est de fournir à l'acheteur public et aux fournisseurs une place de dialogue, souvent virtuelle, entre les besoins, définis ou potentiels, de l'instance publique et de l'offre, ouverte ou répondant à un besoin spécifique, du fournisseur.

Exemple

Le programme *FIT Ontario (Green Energy Act)* a été mis en place pour permettre à la province d'obtenir de l'information sur le marché des technologies durables. Le gouvernement met en place un processus qui informe les entreprises de ses intentions potentielles d'achat et recueille de l'information de la part du marché sur les technologies disponibles. La plateforme INNO+ d'Écotech Québec remplit ce rôle pour le secteur des technologies propres.

2 – Formation des élus et hauts fonctionnaires

Des formations sont offertes aux responsables des achats des organisations publiques/parapubliques pour explorer comment les technologies propres existantes, ou en développement, pourraient répondre à des besoins et objectifs spécifiques, notamment liés à des économies budgétaires ou à des objectifs environnementaux.

Exemple

En Alsace, un groupe de 22 communes s'est réuni pour former un club d'achats verts conjoints. Une des initiatives de ce groupe est de former les responsables des achats sur l'approvisionnement écoresponsable, afin de faciliter l'intégration de comportements d'achats responsables tout au long du processus d'approvisionnement public.

3 – Club d'achats verts

Les clubs d'achats verts permettent à différentes entités publiques et parapubliques de se regrouper pour échanger sur l'approvisionnement vert. Volontaires, les clubs d'achats verts donnent l'occasion à des organisations de toutes tailles de bénéficier des expériences et meilleures pratiques des autres membres du club, et de partager des fournisseurs et solutions.

Exemple

Le Club des acheteurs écoresponsables d'Alsace regroupe des organismes souhaitant intégrer des préoccupations environnementales et sociales dans les marchés publics. Il est porté par 22 signataires, de tailles et de compétences différentes. La charte du club établit des objectifs d'approvisionnement à caractère social et environnemental pour chaque membre, en se basant sur la situation actuelle de chacun des membres.

8

CATÉGORIE 8 VITRINE DES INNOVATIONS

En adoptant un produit innovant, l'acheteur public sert d'agent de démonstration à d'autres acheteurs potentiels. Grâce à cette vitrine technologique, un fournisseur peut solliciter plus facilement des clients en leur démontrant les bénéfices dans une situation « réelle » d'utilisation. En contrepartie, l'organisme public accède aux dernières innovations lui permettant d'atteindre plus rapidement ses objectifs environnementaux.

DESCRIPTION DES INITIATIVES-CLÉS

1 – Implication dans la mise à l'essai

L'acheteur public se réserve un pourcentage de son budget de recherche ou d'exploitation pour mettre à l'essai des technologies innovantes à des fins de démonstration et d'utilisation par des acquéreurs potentiels, en vue de tester l'innovation.

Exemple

La ville de San José a mis en place un projet de démonstration à travers lequel la ville prête des installations (par exemple, un bâtiment) pour que les compagnies locales puissent mettre à la disposition d'utilisateurs potentiels leurs produits, technologies ou équipements innovants, gratuitement ou à prix réduit. Cette entente permet aux entreprises de démontrer les vertus de leurs produits à des acheteurs potentiels, sans que ceux-ci aient à subir le risque d'un achat coûteux qui n'a pas encore fait ses preuves.

Deloitte a répertorié, à l'échelle mondiale, un total de 24 initiatives, regroupées en huit catégories, qui favorisent l'utilisation des marchés publics en vue de stimuler le secteur des technologies propres et le verdissement des économies locales. Écotech Québec en priorise six en fonction des besoins et caractéristiques du marché québécois.

03 – LES RECOMMANDATIONS D'ÉCOTECH QUÉBEC

Les initiatives présentées par l'étude Deloitte (2013) couvrent un large spectre de leviers propres aux marchés publics. De plus, leurs enjeux d'implantation, leurs impacts sur le secteur des technologies propres, ainsi que leurs effets environnementaux et sur le développement économique varient grandement d'une initiative et d'un pays à l'autre. À partir de l'étude Deloitte, Écotech Québec a procédé à un exercice de priorisation afin de distinguer les initiatives susceptibles de maximiser la participation des marchés publics dans la mise à l'essai et la mise en valeur des technologies propres au Québec.

Cette priorisation est fonction du contexte québécois et suit deux règles :

- 1) Les initiatives qui maximisent les deux plus-values, soit économique et environnementale, ont une priorité sur celles qui n'en maximisent qu'une seule.
- 2) Les initiatives qui assurent une réduction des coûts et le développement économique sont priorisées par rapport à celles qui n'ont qu'un seul attribut.

À la suite de cette opération de priorisation, six initiatives ont été retenues, les trois premières devant faciliter la création de vitrines technologiques, et les trois autres modifiant les règles d'adjudication des contrats publics ►



L'implication à la mise à l'essai



L'allocation consacrée à la mise en valeur lors de nouveaux investissements



Les places de marchés



L'inclusion du coût total de possession



La prime pour les fournisseurs qui surpassent les exigences environnementales minimales



L'établissement d'appels d'offres axés sur la performance

LÉGENDE

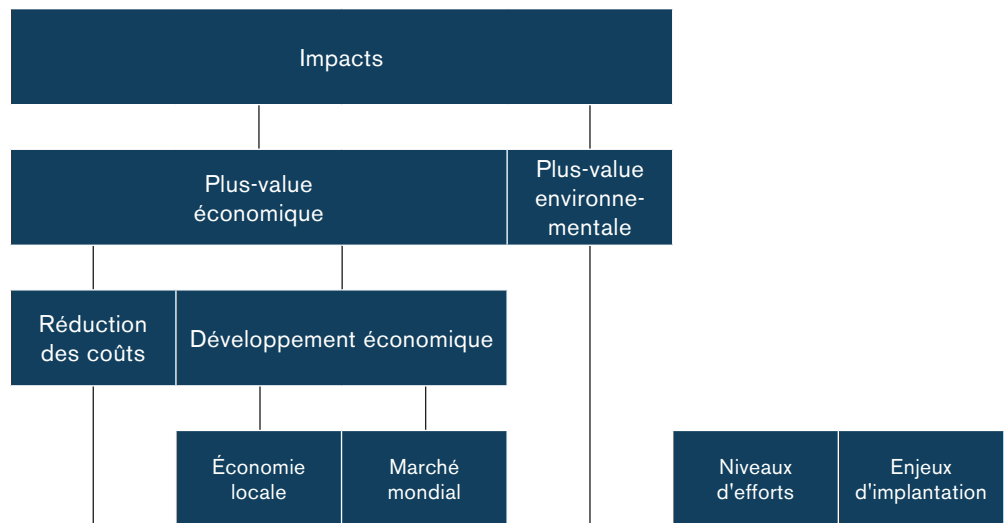
● FORT

○ FAIBLE

PRIORITÉS ÉCOTECH

■ IMPACT DIRECT

■ IMPACT INDIRECT



	Réduction des coûts	Économie locale	Marché mondial	Plus-value économique	Plus-value environnementale	Niveaux d'efforts	Enjeux d'implantation
Coût du cycle de vie/ coût total de possession (4)	■			■		●	●
Appel d'offres axé sur la performance (6)	■			■		○	○
Critères minimaux d'acceptation			■	■		○	●
Critères environnementaux minimaux dans la pondération			■	■		○	●
Prime pour surpassement des exigences minimales (5)			■	■		○	○
Allocation consacrée à la mise en valeur lors de nouveaux investissements (2)			■	■		●	●
Quotas de produits verts pour certaines catégories de produits			■	■		●	○
Certification et labellisation			■	■		○	●
Initiative visant la résolution d'une problématique par le biais de l'innovation (demande)	■	■		■		○	●
Soutien aux regroupements de PME		■		■		○	●
Place de marché (3)	■	■		■		○	●
Club d'achats verts	■	■		■		●	●
Implication dans la mise à l'essai (1)	■	■		■		●	●

◀ Ces initiatives couvrent l'ensemble du spectre des technologies propres : la nouvelle technologie, les solutions de rechange vertes à un produit traditionnel et, enfin, les technologies propres éprouvées. Elles doivent aussi favoriser à la fois l'offre et la demande de technologies propres. ▼



INITIATIVES VISANT À FAVORISER **LA DEMANDE** DE TECHNOLOGIES PROPRES (C.-À-D. FACILITER L'ACCÈS DES ACHETEURS PUBLICS AUX ENTREPRISES)

Implication dans la mise à l'essai

Allocation consacrée à la mise en valeur lors de nouveaux investissements

Place de marché

Prime pour dépassement des exigences minimales

INITIATIVES VISANT À FAVORISER **L'OFFRE** DE TECHNOLOGIES PROPRES (C.-À-D. FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES AUX MARCHÉS PUBLICS)

Appels d'offres axés sur la performance

Coût du cycle de vie/coût total de possession

Écotech Québec présente en outre des recommandations qui pourraient faciliter la mise en place de chacune d'elles. Ces recommandations appuient et renforcent des orientations gouvernementales et sont de nature à inspirer des aspects importants de la Stratégie gouvernementale de développement durable, présentement en révision.

3.1 RECOMMANDATIONS TOUCHANT AUX INITIATIVES LIÉES À LA DÉMONSTRATION DES TECHNOLOGIES

Les initiatives liées à la démonstration des technologies propres peuvent être mises en place à l'aide de politiques et de pratiques relativement simples. Elles peuvent à ce titre déjà faire l'objet de plans d'action précis. Présentement, de nombreuses entreprises québécoises innovantes proposent des technologies qui gagneraient à être mises de l'avant par l'entremise de bancs d'essai et de vitrines technologiques mis à leur disposition par les organismes publics. L'adoption, à terme, de ces recommandations profiterait à ces entreprises, tout en stimulant le développement d'un secteur très prometteur pour le Québec.



Implication dans la mise à l'essai

La nécessaire exemplarité de l'État passe par la mise à l'essai et la démonstration de technologies d'ici, avec l'objectif de devenir une vitrine pour le secteur privé.



Recommandation : Amener les organismes publics et parapublics à devenir des bancs d'essai et des vitrines technologiques pour les technologies propres.

→ Mesure : En ajoutant, à cet effet, un nouveau critère dans les obligations du plan de développement durable des organismes publics et parapublics.

Ce nouveau critère permettrait aux entreprises du secteur des technologies propres de mettre à l'essai et de faire la démonstration de nouveaux produits innovants. À terme, la commercialisation à grande échelle de tels projets offre un grand potentiel économique et environnemental pour le Québec. Par ailleurs, les dispositions actuelles de la Loi sur les cités et villes permettraient déjà l'application de cette initiative au sein des municipalités québécoises⁸.



Allocation consacrée à la mise en valeur lors de nouveaux investissements

Cette initiative vise à réserver, pour chaque nouvel investissement d'organismes publics et parapublics, un certain pourcentage (quota) pour

la mise en valeur de technologies propres développées par des PME qui ne peuvent répondre à l'ensemble des critères des appels d'offres, notamment pour des raisons techniques.

Au Québec, la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux⁹ a pour objectif de soutenir la création des arts visuels et des métiers d'art dans toutes les régions du Québec. Tous les projets de construction de plus de 150 000\$ entrepris par le gouvernement, ses ministères et organismes, ainsi que par les personnes ou autres organismes subventionnés par l'État pour des projets d'immobilisations, doivent réserver 1% de leur budget pour l'achat d'œuvres d'art.

Cette approche pourrait servir de point de départ au développement d'une initiative gouvernementale similaire soutenant cette fois-ci la mise en valeur d'innovations développées ici, tout en contribuant à la réduction de l'empreinte écologique des organismes publics et parapublics ou encore à leur efficacité.



Recommandation : Augmenter les investissements des organismes publics et parapublics dédiés à la mise en valeur des technologies propres.

→ Mesure : En adoptant une modification législative qui propose de réserver une somme à la mise en valeur des technologies propres pour chaque nouvel investissement des organismes publics et parapublics.

Cette initiative ferait également office de vitrine, tout en mettant de l'avant le rôle exemplaire du gouvernement.

⁸ DELOITTE (2013). «Outils d'activation des marchés publics – Phase 2», *Rapport final réalisé pour le compte d'Écotech Québec*, août 2013, pp. 45, 52.

⁹ Gouvernement du Québec (1996). *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, Décret 955-96, 7 août 1996.

3

Place de marché

Le manque d'information et de lieux d'échange entre les utilisateurs potentiels d'une technologie propre et ceux qui les mettent au point est l'un des principaux enjeux pour le développement du secteur.

Dans cette optique, Écotech Québec a créé une place de marché nommée INNO+. Celle-ci vise la mise en relation d'utilisateurs potentiels et de fournisseurs (PME technologiques) et nourrit un double objectif : accroître la productivité et la compétitivité des entreprises de différents secteurs industriels et accélérer la commercialisation des innovations d'ici.

Cependant, les acheteurs publics ignorent encore souvent qu'il existe des produits locaux innovateurs pouvant répondre à leurs défis environnementaux, énergétiques et économiques.



Recommandation : Faciliter le maillage entre les acheteurs publics et les fournisseurs de technologies propres afin de faire découvrir l'éventail québécois des solutions technologiques.

→ **Mesure :** En instaurant un programme annuel INNO+ Marchés publics.

En permettant aux acheteurs des organismes publics de mieux connaître les nouvelles technologies propres en développement au Québec, INNO+ Marchés publics pourrait remédier au déficit technique des acheteurs publics et contribuerait ainsi à encourager les innovations des entreprises.

Les INNO+ d'Écotech Québec

Afin de mettre en relation les utilisateurs potentiels de technologies propres et les PME technologiques, Écotech Québec a mis sur pied les places de marché INNO+. Ces dernières sont une plateforme permettant de répertorier des solutions innovantes aux enjeux environnementaux ou énergétiques des grands donneurs d'ordre publics et privés, tout en servant de vitrines aux entreprises des technologies propres.

Les INNO+ se déclinent en deux aspects : une plateforme web et des ateliers de maillage.

La plateforme web INNO+ fournit un forum virtuel visant à trouver des solutions aux problématiques au sein des PME technologiques et de la communauté de recherche et développement du Québec.

Les ateliers de maillage prennent la forme d'une rencontre d'une demi-journée où un utilisateur potentiel de technologies propres explique ses défis à des PME technologiques sélectionnées qui lui présentent par la suite leur innovation dans une session éclair. Il y a ensuite des échanges et, éventuellement, des rencontres ultérieures. Des compagnies telles que Bell, IFFCO Canada et Xstrata Nickel ont déjà tiré profit des ateliers de maillage INNO+.¹⁰

¹⁰ ÉCOTECH QUÉBEC (2013). INNO+. En ligne. <http://www.ecotechquebec.com/innoplus/>. Page consultée le 16 janvier 2014.

3.2 RECOMMANDATIONS TOUCHANT AUX INITIATIVES LIÉES À L'ADJUDICATION DES CONTRATS PUBLICS

Certaines modifications bénéfiques au mode d'adjudication des contrats publics ont le potentiel de mener à des plus-values économiques et environnementales directes pour l'administration publique et la société québécoise en allant au-delà de la règle du plus bas soumissionnaire. Leur mise en place permettrait de mieux intégrer les coûts environnementaux et réels des produits et services faisant l'objet de commandes publiques, en plus d'améliorer leur performance. Le présent document lance trois premières recommandations quant à l'implantation de ces initiatives. Écotech Québec souhaite collaborer avec des regroupements tels que SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec, afin de travailler dès maintenant à la définition de propositions plus détaillées à cet égard.



Coût total de possession (CTP)

L'analyse du coût total de possession (CTP) peut contribuer à la réduction des coûts des contrats publics tout en améliorant la qualité de ceux-ci. De fait, l'analyse du CTP fournit une évaluation tenant compte des

coûts économiques totaux du cycle de vie d'un projet lors de l'analyse de diverses solutions. Elle vise plus particulièrement à élargir la notion de prix dans le calcul des appels d'offres à divers coûts d'exploitation, d'entretien, de suivi et autres frais afférents encourus durant la possession du produit jusqu'à sa disposition. Ainsi, certains biens et services faisant l'objet de commandes publiques s'avèrent beaucoup plus dispendieux tout au long de leur durée de vie que des solutions de rechange pourtant initialement plus chères à l'achat.

Les gouvernements sont de plus en plus sensibilisés à l'adoption d'une vision à long terme dans l'achat de leurs produits. L'analyse du coût total de possession est susceptible de contribuer à la réduction des coûts des contrats publics tout en améliorant leur qualité. À l'international, des villes comme Stockholm ont déjà mis en place des politiques d'achats publics fondées sur cette méthode.



Recommandation : Mettre de l'avant, lorsqu'applicable, la notion de coût total de possession (CTP) afin de mieux refléter les coûts afférents, d'entretien et de suivi des biens et services dans l'adjudication des contrats publics.

→ Mesure : En mettant sur pied un comité interdisciplinaire pour étudier la question, en s'inspirant des meilleurs exemples.

5

Prime visant les achats écoresponsables

Cette mesure vise à accorder une prime supplémentaire dans le pointage du calcul de l'appel d'offres au fournisseur qui surpasse les exigences environnementales minimales. En vertu du Règlement sur les

contrats de service des organismes publics¹¹, un traitement plus favorable (marge préférentielle d'au plus 10%) peut être accordé à un soumissionnaire qui assure un respect de l'environnement ou un niveau de qualité spécifique, à travers une norme ISO ou une spécification liée au développement durable et à l'environnement, par exemple. Les exigences doivent être précisées dans les documents d'appel d'offres.

Cela dit, cette pratique n'est pas généralisée. De plus, les critères utilisés pour évaluer le niveau d'écoresponsabilité d'un fournisseur pourraient non seulement s'appuyer sur des indicateurs tels que le coût total de possession (CTP), le coût du cycle de vie (CCV) ou les certifications environnementales, mais également sur l'impact socio-économique d'un tel choix (retombées fiscales, emplois directs et indirects, etc.).



Recommandation : S'assurer que les appels d'offres des organismes publics et parapublics prévoient des pratiques d'acquisition écoresponsables à partir de l'année financière 2014-2015, démontrant ainsi l'exemplarité de l'État.

→ Mesure : En accordant une prime supplémentaire dans l'analyse des soumissions, en prenant en considération les trois piliers du développement durable dans l'octroi de la marge préférentielle.

6

Appel d'offres axé sur la performance

Les appels d'offres sont généralement conçus à partir de documents types, lesquels comportent un ensemble de clauses regroupées en chapitres intégrant des instructions sur leur usage¹². Parmi les modes

d'adjudication, ces derniers peuvent mettre l'accent sur le prix, sur certains critères ou sur la qualité du produit faisant l'objet d'une commande publique.

Par l'entremise d'une entente contractuelle, le fournisseur peut garantir une cible à atteindre. L'implantation d'une telle approche implique un pouvoir judiciaire bien défini pour l'acheteur en cas de non-respect de l'entente.

Les dispositions réglementaires actuelles permettent déjà ce genre de mécanisme au Québec. Le contrat de performance est une initiative pouvant s'implanter aisément dans un avenir rapproché, entre autres, pour les économies d'énergie des bâtiments publics.



Recommandation : Promouvoir, auprès des acheteurs des secteurs public et parapublic, l'utilisation des appels d'offres axés sur la performance.

→ Mesure : En fixant les objectifs à atteindre pour les fournisseurs de biens et services publics, en mettant l'accent sur la finalité et non sur les moyens.

¹¹ Gouvernement du Québec (2014). *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, R.R.Q., c. C-65.1, r.4, art. 50. En ligne. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C_65_1/C65_1R4.HTM

¹² Secrétariat du Conseil du trésor, gouvernement du Québec (2009). *Documents types d'appel d'offres*, en ligne, <http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-le-tat/les-contrats-au-gouvernement/informations-utiles-pour-une-entreprise/documents-types-dappel-doffres/>. Page consultée le 11 février 2014.

04-LES RECOMMANDATIONS JURIDIQUES

Les recommandations du présent sommaire visent à faire jouer aux marchés publics un effet de levier en vue du développement des entreprises québécoises innovantes dans le secteur des technologies propres. Les mesures proposées par Écotech Québec s'avèrent tout à fait compatibles avec les obligations du Québec dans le cadre des ententes de libéralisation du commerce dont il fait partie.

Certaines recommandations, telles que la création de bancs d'essai et l'instauration de places de marché (par l'entremise des ateliers INNO+ Marchés publics, par exemple), sont des outils que le gouvernement du Québec peut facilement encourager. Par contre, en ce qui a trait aux approvisionnements et aux modes d'adjudication des contrats publics, ceux-ci se doivent d'être conformes aux accords de libéralisation des marchés publics en vigueur.

De fait, la réglementation québécoise décrite dans la Loi sur les contrats des organismes publics (2006) empêche en grande partie les ministères et organismes publics et parapublics de favoriser une région ou un territoire (contenu québécois, retombées québécoises) dans le libellé d'un appel d'offres. Il en découle que les recommandations liées à l'adjudication des contrats publics (inclusion du coût total de possession, prime pour les fournisseurs qui surpassent les exigences environnementales minimales et création d'appels d'offres axés sur la performance) ne peuvent être mises en place avec cet objectif explicite qui exclurait de facto les fournisseurs étrangers.

Cela dit, tant la Loi sur les contrats des organismes publics que les accords commerciaux permettent l'inclusion d'exigences environnementales diverses dans la formulation

des spécificités liées aux appels d'offres, pourvu qu'il ne s'agisse pas de façon détournée de favoriser expressément un produit particulier ou la production nationale. À l'aube d'une révision de la Stratégie gouvernementale du développement durable du Québec, une large gamme d'outils sont possibles, notamment l'inclusion des trois piliers du développement durable dans l'octroi de la marge préférentielle des contrats publics ou d'exigences de performance environnementale. Il existe de fait des politiques au Canada et dans plusieurs provinces (Saskatchewan, Colombie-Britannique, Manitoba) qui visent à favoriser les achats publics qui ont un impact moindre sur l'environnement. La nouvelle Politique industrielle québécoise 2013-2017 prévoit en faire autant.

Dans la mesure où le Québec possède déjà une masse critique d'entreprises excellent dans les technologies propres ou détentrices de procédés novateurs, il ne fait aucun doute que l'application des recommandations visant l'amélioration des critères économiques et environnementaux des appels d'offres publics favorisera le développement des technologies d'ici et, plus généralement, l'économie québécoise.

05-CONCLUSION

La grappe québécoise des technologies propres est composée d'un tissu d'entreprises innovantes et dynamiques. Par son engagement environnemental et son excellence dans le développement des technologies de pointe, le Québec constitue également un terreau fertile au déploiement d'un secteur hautement compétitif à l'échelle internationale. Toutefois, les entreprises québécoises œuvrant dans les technologies propres gagneraient à bénéficier, comme c'est le cas ailleurs dans le monde, d'un appui des marchés publics susceptibles de les propulser du stade de prototypage à la commercialisation.

Parmi les leviers à la disposition des entreprises, les marchés publics québécois pourraient jouer un rôle essentiel à l'étape de la mise à l'essai et de la commercialisation des produits innovants grâce à leur pouvoir d'achat de plusieurs milliards de dollars. Dans un contexte où le Québec

semble déterminé à créer un environnement plus favorable au secteur des technologies propres, plusieurs initiatives pourraient améliorer l'implication de ses marchés publics en vue d'atteindre cet objectif.

Les recommandations du présent rapport s'insèrent pleinement dans les orientations gouvernementales et offrent également des pistes dans le cadre de la révision de la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable du Québec. Elles pourraient en outre permettre de généraliser des pratiques qui non seulement augmenteraient la compétitivité de notre secteur des technologies propres, mais seraient profitables à l'ensemble de l'économie québécoise.

Mises en œuvre dans le cadre de programmes et de budgets déjà existants¹³, les recommandations d'Écotech Québec accélèreraient le virage du Québec vers une économie verte. Elles profiteraient directement à de nombreuses entreprises québécoises innovantes, stimuleraient un secteur très prometteur et créeraient des emplois de grande qualité. Elles soutiendraient également l'atteinte des grands objectifs économiques et environnementaux du Québec, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de réduction de la consommation de pétrole.

¹³ Voir, par exemple, le Programme d'appui à l'innovation (volet 2) – Soutien à l'innovation technologique dans les entreprises. Ce programme pourrait ainsi appuyer les initiatives proposées par Écotech Québec en matière d'utilisation des marchés publics dans le but de favoriser la mise à l'essai de technologies propres.

VOICI DES EXEMPLES D'ENTREPRISES QUI POURRAIENT BÉNÉFICIER DES RECOMMANDATIONS DU PRÉSENT SOMMAIRE



UTILISATEURS POTENTIELS :
› **URGENCES QUÉBEC**

CVTCORP fabrique et commercialise des transmissions à variation continue de type toroïdal, dont un modèle conçu pour une génératrice offrant des économies de carburant de 25 %, un retour sur investissement en moins de 18 mois et une réduction annuelle des GES d'environ 64,4 à 83 tonnes par machine en plus d'allonger la durée de vie de l'équipement. CVTCORP œuvre également dans le secteur des véhicules agricoles et de chantiers.

www.cvtcorp.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› **HÉMA-QUÉBEC**

CARNOT RÉFRIGÉRATION conçoit et fabrique des systèmes de réfrigération sur mesure, de haute qualité et à haute efficacité énergétique tout en utilisant des méthodes respectueuses de l'environnement. Elle se spécialise dans les systèmes de réfrigération au CO₂ avec récupération de chaleur notamment pour les supermarchés, les entrepôts réfrigérés et les arénas.

www.carnotrefrigeration.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› **SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS
DU QUÉBEC**

E2Metrix a développé un réacteur d'électrocoagulation, d'électroflottation et d'électrodestruction qui permet de traiter des eaux usées industrielles et domestiques. Cette innovation permet d'éliminer toutes formes de microorganismes ou de produits toxiques et favorise un rejet sécuritaire de l'eau traitée.

www.e2metrix.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› **CENTRE DE RECHERCHE
INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**
› **COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Enerkem crée des biocarburants et des produits chimiques à partir de déchets. Grâce à sa technologie thermochimique brevetée, Enerkem convertit les matières résiduelles non recyclables en gaz de synthèse, puis en méthanol, éthanol et autres produits intermédiaires entrant dans la fabrication de produits de consommation courante.

www.enerkem.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
› SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Eocycle Technologies inc. a développé une éolienne à entraînement direct à la fine pointe de la technologie, d'une puissance de 25 kW et conçue pour des applications en production décentralisée d'énergie électrique.

www.eocycle.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
› SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Idénergie commercialisera bientôt l'hydrolienne de rivière domestique, une nouvelle technologie qui permettra à la population de générer sa propre électricité à partir d'une rivière à proximité. L'entreprise a développé des technologies qui permettront finalement de lancer cette filiale des énergies renouvelables.

www.idenergie.ca



UTILISATEURS POTENTIELS :
› CENTRE DES SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

Laboratoire M2 se spécialise dans les produits désinfectants biologiques et de contrôle sanitaire dans une variété d'environnements. Grâce à sa plateforme THYMOX TECHNOLOGIE, l'entreprise développe des produits désinfectants nettoyants écologiques.

www.thymox.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
› SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
› CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Perchées sur le toit de bâtiments situés en milieux urbains, **Les Fermes Lufa** offrent aux citoyens des légumes cultivés en serre sans pesticides, herbicides, ni fongicides synthétiques et cueillis le jour même de leur livraison.

www.montreal.lufa.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES
› AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Northex Environnement détient une expertise pour traiter de manière in situ les contaminants organiques, sans excavation des propriétés contaminées. Elle est également détentrice d'une technologie innovatrice brevetée pour le traitement des sols inorganiques.

www.northex-env.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› PORT DE MONTRÉAL
› PORT DE QUÉBEC

Odotech est spécialiste dans la gestion intelligente des contaminants atmosphériques (odeurs, particules, toxiques). Grâce à ses innovations, il est possible pour les industriels et les municipalités de gérer de façon proactive les opérations d'un site tout en réduisant les nuisances pour le voisinage et économiser sur les coûts de traitement.

www.odotech.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› BUREAU DES PROJETS LIÉS AUX CENTRES HOSPITALIERS

PyroGenesis est un leader mondial en solutions au plasma pour la valorisation énergétique des déchets, utilisées par la défense américaine et autres industries. PyroGenesis propose des systèmes au plasma qui sont compacts, faciles à utiliser et potentiellement portatifs.

www.pyrogenesis.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› **SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DU QUÉBEC**

Sonitec-Vortisand propose une technologie unique destinée au traitement des eaux industrielles, des eaux usées et de l'eau potable. Le filtre Vortisand permet de réduire de 50% la consommation d'eau, de 10 à 20% la consommation d'électricité et de 20% la quantité de produits chimiques lorsqu'utilisé sur une tour de refroidissement.

www.sonitec.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› **MINISTÈRE DES
TRANSPORTS**

Tricentris exploite une usine de micronisation du verre qui produit, à partir de verre recyclé, de la poudre de verre ainsi que des granulats de verre. L'utilisation de la poudre de verre comme additif cimentaire améliore la performance des bétons, tandis que les granulats de verre peuvent être utilisés comme substitut de sable dans diverses applications tels les abrasifs routiers et le matériel de remblai.

www.tricentris.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› **AGENCES DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX**
› **BUREAU DES PROJETS LIÉS
AUX CENTRES HOSPITALIERS**

VERT.COM a développé une technologie unique au monde, soit un module écoconçu pour centre de données de calcul intensif. En plus d'être écoénergétique, performant et fiable, il est préfabriqué et standardisé pour le déploiement rapide d'un nouveau centre de données ou pour l'expansion d'un centre existant.

www.vert.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› **SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DU QUÉBEC**

YWire a développé une façon unique de gérer et de commander les systèmes d'éclairage des bâtiments commerciaux, scolaires, universitaires et gouvernementaux offrant une approche simple, une installation facile et une réduction des coûts de 80% par rapport aux autres systèmes offerts sur le marché. Cette approche mène à une période de recouvrement d'environ 24 mois.

www.ywiretech.com



UTILISATEURS POTENTIELS :
› **HYDRO-QUÉBEC**
› **SOCIÉTÉ D'HABITATION
DU QUÉBEC**

COLDFIXE Technologies a développé un système traitant différents types de rejets, dont les équipements sont en contact permanent avec les eaux usées. Ce système innovant permet d'améliorer la performance des bassins de traitement des eaux usées communautaires, commerciales et industrielles.

www.coldfixe.com

